



## Rapport d'activités 2007

### Perspectives 2008

Mission Bassin Minier Nord Pas de Calais  
Fosse 9/9 bis  
BP 16  
62590 OIGNIES  
Tél : 03.21.08.72.72  
Fax : 03.21.08.72.70  
[accueil@missionbassinminier.org](mailto:accueil@missionbassinminier.org)

## SOMMAIRE

Préambule.....	3
Le traitement du tissu minier .....	8
La Trame Verte .....	11
L'étude hydraulique .....	13
L'appui aux grands projets d'aménagement et de développement .....	14
Le patrimoine et le réseau des sites de la mémoire - Appui a la demarche unesco .....	15
Les programmes europeens .....	19
L'appel à coopération métropolitaine.....	20
Les transports et déplacements .....	21
L'observation.....	22
La conférence permanente du Bassin Minier .....	24

## Le changement dans la continuité

Un an après sa reconduction, le premier bilan annuel de l'activité de la mission bassin minier est caractérisé par :

- La suite et la fin de certaines interventions
- la confirmation ou l'engagement de nouveaux axes d'intervention
- Des interventions conditionnées par une clarification de la commande

### 1- La suite et fin de certaines interventions :

Il s'agit de certaines interventions « historiques » de la Mission Bassin Minier, toutes liées à l'héritage et aux séquelles.

#### **Le GIRZOM :**

La mission a assuré, en 2007, le chiffrage des travaux restant à réaliser en matière de VRD de cités minières. Elle a contribué assez largement à la préparation du dernier « Groupe Régional ». Le travail de la mission a consisté à apporter les éléments objectifs de chiffrage en terme de linéaires. La tâche de la mission peut difficilement aller au-delà.

#### **Le renouvellement urbain :**

La Mission a poursuivi l'accompagnement des collectivités locales dans leurs projets de renouvellement urbain ( Annay sous Lens, Pecquencourt, Calonne-Ricouart...)

#### **Les Séquelles :**

La Mission a achevé son rôle de médiateur dans le cadre de la procédure dite des « abandons de concession ». La dernière réunion de l'Instance Régionale de Concertation a fait apparaître la satisfaction de l'ensemble des acteurs sur la façon dont s'est déroulée l'ensemble de la procédure.

#### **Le patrimoine SSM :**

Le travail d'inventaire du patrimoine SSM a été réalisé en 2005. Il a été poursuivi par de nombreux contacts avec les élus et les responsables des caisses SSM du Nord et du Pas de Calais. Ces derniers contacts ont été « houleux ». Mais la fusion des caisses du Nord et du Pas de Calais ont certainement conduit à une plus grande sérénité de la part des responsables de cette nouvelle caisse, puisqu'un contact a été pris, à leur demande, avant les vacances d'été afin de discuter de nouvelles modalités de collaboration.

Il apparaît cependant que le rôle de la Mission ne sera pas celui d'un nouvel acteur dans le domaine de la santé. Son action s'inscrira dans le cadre de ses tâches d'observation socio-démographiques.

## **2- La confirmation ou l'engagement de nouveaux axes d'intervention**

### **Le patrimoine :**

Depuis 2004, la Mission a étroitement collaboré à la réalisation du dossier technique de candidature « UNESCO ». Le dépôt du dossier en octobre 2005 au ministère de la culture a marqué la fin d'un premier cycle. La Mission a finalisé et lancé un certain nombre de chantiers dans le cadre du schéma de développement patrimonial. Ce schéma, conçu et validé en 2006, est un document-cadre qui doit déboucher sur le « plan de gestion » du patrimoine, phase essentielle de la démarche UNESCO.

Le travail d'inventaire des cités minières est maintenant terminé. Il s'est poursuivi par un travail de hiérarchisation qui vise à identifier des cités remarquables qui font maintenant l'objet, avec la SOGINORPA et les élus concernés, d'une réflexion opérationnelle. Il s'agit d'une composante essentielle du « plan de gestion ».

La Mission finalise également l'inventaire engagé sur le patrimoine non protégé. Ce travail de collecte sera suivi d'une phase de concertation avec les territoires afin d'identifier les outils de gestion adaptés.

La Mission a ainsi permis la rédaction commune d'orientations sur la prise en compte des cités minières dans les D.O.G. des 3 SCOT du bassin minier.

D'autre part la Mission a élaboré un atlas patrimonial interactif sur l'ensemble du bassin minier. Il sera disponible en 2008.

Dans le cadre de la démarche UNESCO, la Mission a assuré la préparation d'un séminaire d'experts européens qui s'est tenu les 9-10 et 11 octobre, ainsi qu'un second colloque de « restitution » le 13 décembre.

### **Les démarches « Haute Qualité Environnementale »**

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la convention ADEME/Région/Mission (FRAME). Il s'agit essentiellement d'une démarche destinée à être diffusée avec un objectif pédagogique. Ainsi les missions développées dans ce cadre ont revêtu un caractère plus opérationnel, mais aussi de plus en plus marqué par une approche de la question environnementale à plus grande échelle, avec le développement d'une réflexion autour de l'urbanisme durable.

Engagée sur les villes de Lens et Avion, sur le quartier Montgré, la démarche s'est poursuivie dans le cadre d'un partenariat avec Pas de Calais Habitat sur la construction de 22 logements individuels.

Elle a aussi porté sur la construction d'une médiathèque à Méricourt.

La CAHC a également sollicité la Mission pour élaborer le programme de l'îlot d'accueil du « parc des Iles » à Drocourt, au sein duquel sera installé un équipement de sensibilisation et d'information aux enjeux du développement durable.

La commune de Loos en Gohelle a souhaité être appuyée par la mission, pour la rénovation d'un coron de la SOGINORPA (coron Mirabeau) et sur le développement d'un projet urbain de reconquête du quartier ouest.

Ces interventions pourraient aussi être étendues à certaines franges du site du Louvre, en particulier sur Lens et Liévin, dans la suite du schéma d'insertion urbaine.

Il s'agit d'un besoin et d'une demande en fort développement, qui constituera un axe fort de l'action de la Mission pour ces prochaines années.

#### **Les grands projets :**

La Mission continue à assister les maîtres d'ouvrage concernés sur ces grands projets d'intérêt Régional ou national :

- Le 9-9bis :  
Ce projet est maintenant engagé dans sa phase opérationnelle ; la Mission y assure maintenant un rôle de veille auprès de la Communauté d'Agglomération.
  
- L'insertion urbaine du grand parc de Drocourt :  
Comme sur le projet précédent la Mission assure un rôle de veille, en particulier sur le volet « programmation ». Elle est également très impliquée dans le pilotage technique de la démarche issue du concours Européen 8, de valorisation des franges urbaines du Parc.
  
- L'insertion urbaine du Louvre  
La mission assure la maîtrise d'ouvrage de la démarche d'élaboration du schéma d'insertion urbaine, et de la mission confiée à Nicolas Michelin. Cette démarche a permis de formaliser un certain nombre d'orientations majeures en terme d'accompagnement urbain.  
Au-delà de la démarche d'élaboration du schéma se pose celle de l'articulation opérationnelle des acteurs.

#### **Le transport au niveau le l'arc sud**

La Mission a continué d'assurer l'animation du groupe de travail « transport-déplacement » dans le cadre de la démarche de « Coopération Métropolitaine ». Cette démarche a été mise en sommeil depuis cet été, en attendant la création de l'association « coopération métropolitaine ». Elle est également conditionnée par le positionnement des maîtres d'ouvrage concernés.

Le travail réalisé depuis 1 an et demi a cependant permis de dégager un certain nombre de priorités essentielles pour l'aire métropolitaine.

La Mission a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'étude portant sur « les transports de voyageurs dans l'arc sud de la métropole ». Elle a assuré l'animation du groupe de travail associant l'ensemble des acteurs ( Etat, Région, Départements, SCOT, EPCI, Syndicats mixtes de transport...)

La Mission a poursuivi son assistance sur le schéma régional des Véloroutes-voies vertes ainsi que sur la réalisation d'un G.R.P. sur le bassin minier.

La mission a élaboré un guide pratique pour la promotion des « deux roues ». Le projet a été soumis à l'avis de plusieurs experts avant d'être diffusé dans le début de l'année 2008.

**L'étude hydraulique à réaliser sur les zones protégées par les stations de relevage des eaux :**

Il a été demandé à la mission d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'une étude fine des zones protégées par les stations de relevage des eaux. Cette démarche, initiée à titre expérimental sur la ville d'Auby, est actuellement en cours de finalisation, au niveau du financement et du cahier des charges.

**La trame verte et bleue du bassin minier :**

La Mission a poursuivi ses tâches de conseil dans les démarches opérationnelles de mise en œuvre de la trame verte. Elle a également apporté son appui afin de mieux prendre en compte la gestion de ces espaces.

L'année 2007 a vu l'engagement des travaux sur les premières boucles de la trame verte.

D'autre part la Mission a engagé, avec l'agence d'urbanisme de Béthune, une démarche visant à affiner les orientations de la trame verte pour les rendre compatibles avec les documents de planification urbaine (SCOT et PLU).

La Mission a assuré le rôle de médiateur sur l'épineux dossier du devenir du site Nitrochimie, pierre angulaire de la trame verte métropolitaine.

Elle anime un groupe de travail sur le développement de la base de Rieulay.

La Mission a également engagé un partenariat avec le département du nord (repérage des zones de préemption).

La Mission, en articulation avec la Région, a engagé une démarche d'actualisation du schéma de trame verte du bassin minier, qui s'inscrit maintenant dans le schéma régional.

La Mission a également assuré l'organisation de la deuxième édition du Raid bassin minier, qui s'est traduit par un doublement du nombre d'équipes inscrites et une bonne couverture médiatique.

### **L'observation problématisée :**

Il s'agit d'analyses engagées à la suite du diagnostic réalisé sur l'ensemble du bassin minier. Elles visent à mieux comprendre les « processus-clés » constatés sur le bassin minier et à éclairer les décideurs sur ces points essentiels.

- L'observatoire des revenus et des processus de paupérisation : Cette démarche, initiée sur le valenciennois, va être étendue au secteur de Lens-Hénin.
- L'insertion territoriale des emplois : Cette analyse, réalisée conjointement avec l'INSEE, sur le secteur de Noyelles-Godault, a permis de mieux connaître les caractéristiques géographiques et sociales des salariés de cette zone. Elle va être étendue à d'autres pôles d'activité du bassin minier.
- L'urbanisme commercial : La mission a assuré, avec la CRCI, le pilotage de cette démarche d'observation qui va être finalisée au début de 2008. Il s'agit d'un état des lieux, qualifié et cartographié, de l'armature commerciale des établissements de plus de 300m<sup>2</sup>.

La demande est forte, en terme d'observation, et les perspectives sont importantes (avec l'ANGDM, avec la CARMI). Elles impliquent également un important travail de cartographie.

### **3- Des interventions conditionnées par une clarification de la commande :**

#### **La coopération métropolitaine :**

Il semble utile de bien repositionner le travail de la Mission Bassin Minier dans le cadre de la démarche engagée depuis près de 2 ans. La démarche de coopération a été rendue possible grâce à un équilibre au sein des équipes techniques. Il semble en particulier utile de réaffirmer la nécessité d'un pilotage véritablement partagé entre l'agence d'urbanisme de Lille et la Mission Bassin Minier.

Il conviendra aussi de situer le rôle des ingénieries existantes, dans leur partenariat avec la nouvelle association qui va se mettre en place.

Dans le cadre plus précis de la démarche « transport », il convient également de préciser le rôle de la coopération métropolitaine, et plus précisément de la Mission, dans l'attente du positionnement du Conseil Régional par rapport aux conclusions et propositions des groupes de travail.

#### **L'assistance aux financeurs dans le cadre de l'élaboration et la mise place des politiques régionales :**

En prolongement de l'appui apporté par la Mission aux services de la Région pour la mise en place du Fonds d'Aménagement du Bassin Minier, la Mission pourrait jouer un rôle utile auprès des services de l'Etat pour appréhender de façons cohérentes les propositions faites par les EPCI, dans le cadre de l'appel à projets.

Cette proposition s'inscrit dans les tâches d'assistance générale que la Mission est susceptible d'effectuer pour l'Etat, la Région ou les Départements.

### L'appui à la définition du programme GIRZOM VRD 2007 - 2013

- La mission a mené à son terme la réactualisation de la base de données sur l'état d'avancement des rénovations des VRD des cités minières (dite base « Sandt »),
- Elle a participé à la préparation du Groupe Régional Girzom d'octobre 2007 (identification des linéaires de cités restant à rénover ainsi que des logements).

### La politique de renouvellement urbain dans le bassin minier,

- La poursuite de l'accompagnement des collectivités locales dans la mise en œuvre de leur projet de renouvellement urbain (Pecquencourt - Annay-sous-Lens - Calonne-Ricouart - etc.).
- La poursuite des réflexions sur des thématiques particulières ; le risque de décrochage social et urbain dans les cités minières en particulier avec un élargissement de la démarche à l'ensemble du bassin minier (cf. chantier « observation »).

### La Haute Qualité Environnementale et l'urbanisme durable

Faisant suite à celle signée en 2004, la convention ADEME/REGION, dans le cadre du FRAME, a permis à la Mission Bassin Minier de poursuivre son travail de diffusion des enjeux et objectifs d'une démarche environnementale plus largement intégrée dans l'acte de production de la ville et du bâti.

Ainsi, les missions développées dans ce cadre ont revêtu un caractère plus opérationnel, mais aussi de plus en plus marqué par une approche de la question environnementale à plus grande échelle, avec le développement d'une réflexion autour de l'urbanisme durable.

Dans la continuité de la mission de sensibilisation mise en place avec **les villes de Lens et Avion** sur le quartier Montgré, nous avons conclu avec Pas de Calais Habitat un partenariat visant à les accompagner lors de l'élaboration de leur projet de construction de 22 logements individuels. Nous avons conduit cette mission avec le soutien de l'Atelier d'Architecture Ecologique de Jérôme Houyez. L'objectif était de fournir une assistance à Pas de Calais Habitat et à son maître d'œuvre, afin de qualifier le projet de construction. Cette mission a permis d'abord de renoncer à la mise en œuvre d'une offre de modèle type Vivade, dont le principal mérite était d'avoir poussé l'optimisation afin de réduire les coûts de construction, mais en négligeant la dimension environnementale. Sur la base d'une première réunion, Pas de Calais Habitat a remis à plat toute sa démarche et a relancé une consultation, sur la base des principes évoqués dans la charte établie pour le quartier Montgré, par l'AAE, sous maîtrise d'ouvrage MBM, pour le compte des villes de Lens et Avion. Dans ce nouveau cadre, un travail itératif s'est engagé avec l'architecte choisi par Pas de Calais Habitat (Pierre Habourdin), portant à la fois sur l'architecture bioclimatique (compacité du bâti, orientation, apports solaires passifs et éclairage naturel) et sur la performance énergétique du bâtiment lié à un procédé constructif innovant chez Pas de Calais Habitat.



Au final, le projet de Pas de Calais Habitat fait preuve d'audace architecturale, et couvre, au niveau des intentions, un certain nombre des objectifs de la charte (utilisation d'un procédé constructif de type monomur, utilisation de matériaux écologiques tels la laine de bois ou la ouate de cellulose, gestion et réutilisation des eaux pluviales à la parcelle et pour des usages extérieurs, optimisation de l'éclairage naturel, objectif de performance thermique : HPE) Il reste maintenant à vérifier le niveau atteint à l'issue de la construction, qui n'a pas encore débuté. Il est clair que Pas de Calais Habitat a manifesté une inquiétude vis à vis des résultats d'appels d'offre, nonobstant les difficultés à mettre en cohérence les documents d'urbanisme afin de laisser s'exprimer une architecture moderne... Le Permis de Construire (le troisième) a été déposé lors du dernier trimestre 2007.

**La commune de Méricourt** nous a consulté au regard d'un projet de construction d'une médiathèque. Nous les avons accompagnés dans un premier temps sur l'optimisation du choix d'implantation de celle-ci sur le territoire communal. Trois sites pouvaient accueillir le projet. Nous avons étudié avec la commune les atouts et inconvénients des trois sites et le choix s'est porté sur un ancien carreau de fosse, car nous lui trouvions beaucoup d'avantages : central, libre, bien desservi. Ainsi, nous avons fait de la construction de la médiathèque le fer de lance d'un projet urbain de reconquête d'une friche minière. Nous avons, dans ce cadre, confié une double mission à la SOREPA. D'une part, il s'agissait d'établir un programme pour la médiathèque associant fonctionnement et ambition environnementale. D'autre part, la SOREPA était chargé d'établir un plan masse et un cahier de recommandations architecturales. Grâce au sérieux du travail de la SOREPA et à la motivation réelle de la commune, l'objectif pour la médiathèque est ambitieux, comme en témoigne le programme joint à la présente note. Il en est de même pour le projet urbain, qui met en avant une densité conforme aux objectifs du PLH et vise un haut niveau de performance environnementale des futurs logements et équipements. Le concours de la médiathèque est lancé.

Dans le cadre du développement du parc des Iles, à Drocourt, grand projet paysager de reconquête de l'ancienne cokerie et des terrils attenants, la **Communauté d'agglomération d'Hénin Carvin** nous a sollicité pour élaborer le programme de l'îlot d'accueil du parc au sein duquel sera installé un équipement de sensibilisation et d'information aux enjeux du développement durable. Le groupement de prestataire travaille à la fois sur l'élaboration du programme architectural de l'ensemble de l'îlot et sur le contenu de cet équipement à vocation intercommunale. La mission est en cours.

Nous avons en perspective deux études sur la commune de **Loos en Gohelle**, qui consommeront quasiment le solde de la présente convention. D'une part, nous allons mettre en place réflexion sur l'intégration des questions environnementales dans une réhabilitation d'un coron de la SOGINORPA, au cœur d'un projet urbain articulant cette réhabilitation et une opération de lotissement. Extrait du cahier des charges :

*Cette étude amont sera réalisée de manière à accompagner Maison et Cité dans la définition de son programme de rénovation du Coron Mirabeau, sur les principes de la Haute Qualité Environnementale.*

*Le confort des habitants, la gestion de l'énergie, ainsi que la gestion de l'eau feront l'objet d'une attention particulière. Il s'agit d'assurer la pérennisation d'un quartier d'habitation à haute valeur patrimoniale, en en faisant un exemple en terme de haute qualité environnementale. Cette étude devra permettre :*

- **d'adapter les logements** : évaluer les capacités d'adaptation des logements miniers aux exigences de la Haute Qualité environnementale (atouts et faiblesses).
- **de garantir l'attractivité à long terme** : évaluer la capacité des logements à répondre aux besoins des habitants en terme de confort, d'habitabilité et de cadre de vie, et ce à moyen et long terme, en prenant en compte l'évolution de l'occupation.
- **d'être compétitif par rapport à la construction neuve** : évaluer les coûts d'investissement nécessaire à ces évolutions et assurer à Maison et cités un investissement durable.

D'autre part, la commune souhaite que nous l'accompagnions sur le développement d'un projet urbain de reconquête du quartier ouest, intégrant d'une part un développement urbain important sur l'ancien carreau de la fosse 5 et d'autre part un processus d'association étroite de la population à la production du projet de vie du quartier. Cette démarche nous intéresse particulièrement car elle permet d'envisager une véritable intégration des volontés de la population, dans un processus apprenant. C'est une démarche finalement encore assez rare que d'associer la population en amont. Ici, il s'agira de faire plus que de l'information, de favoriser une véritable co-production. En lien étroit avec le CAUE et pour le compte de la ville, la Mission Bassin Minier conduira la mission d'urbanisme durable.

La Mission Bassin Minier est de plus en plus sollicitée sur cette question de la responsabilité environnementale de l'acte de construire la ville et le bâti. Par conséquent, nous souhaitons poursuivre notre partenariat avec l'ADEME et la Région. De plus, alors que s'ouvre une nouvelle période contractuelle et que se développe la logique des appels à projets, le rôle de la Mission Bassin Minier comme outil technique au service des porteurs de projets s'affirme. Nous récoltons progressivement le fruit d'un travail de fond engagé depuis plusieurs années. Il reste encore à concrétiser, comme cela sera le cas avec la médiathèque de Méricourt, comme ça le sera aussi dans le quartier dans lequel elle viendra s'inscrire. Nous mesurons cependant le travail qui reste à accomplir, que ce soit au stade des études, pour atteindre les objectifs figurant dans les différents appels à projets, mais aussi au stade de la réalisation.

Nous sommes d'ailleurs déjà sollicité par les communes de Drocourt ou Noyelles sous Lens, qui souhaitent engager une opération d'urbanisme de type éco-quartier. Il devrait en être de même autour du Louvre-Lens, à l'issue de l'étude du schéma d'insertion urbaine conduite par la Mission Bassin Minier et confiée à Nicolas Michelin. On devine que cette préoccupation se fait de plus en plus incontournable, mais qu'il faut encore l'accompagner pour lever les derniers freins, pas les moindres, liés à l'économie de ces projets.

Nous pourrions aussi éventuellement travailler sur la production massive d'électricité solaire, grâce au poids très important du parc institutionnel dans le bassin minier.

**La mise en œuvre de la Trame Verte du Bassin minier** : la mission a poursuivi ses tâches de conseil dans les démarches opérationnelles de mise en œuvre de la trame verte. Ce travail passe par l'assistance aux équipes locales dans le lancement des phases d'opération et la participation aux comités de pilotage organisés par les agglomérations. La mission a apporté également son appui afin de mieux prendre en compte la gestion de ces espaces.

Un des bilans de cette mise en œuvre de la Trame Verte est l'aménagement des boucles du Bassin minier par les territoires, avec l'inauguration, fin novembre 2007, par la Communauté d'agglomération du Douaisis du début des travaux de la première boucle du Bassin minier : la Boucle 3 autrement nommé le « Chemin des Galibots », les plantations débuteront dès cet hiver, de plus la Communauté d'agglomération d'Hénin Carvin débute les travaux de la boucle 11 dès l'année prochaine.

A titre expérimental, l'Agence d'Urbanisme de l'Arrondissement de Béthune a sollicité la Mission pour co-réaliser la déclinaison de la Trame Verte du Bassin minier sur leur territoire. Les objectifs de cette étude sont, outre d'affiner la Trame Verte et Bleue à une échelle plus fine (pouvant aller à la parcelle), de réaliser un document d'aide à la décision à l'attention des acteurs locaux ainsi que de proposer une méthodologie pouvant être déclinée sur d'autre territoire.

A la demande du Conseil général du Nord, la Mission Bassin Minier identifie des espaces naturels, agricoles ou des friches industrielles susceptibles de venir enrichir les zones en préemption du Département au titre des Espaces Naturels Sensibles.

Suite à l'arrêt de l'activité de Nitrochimie en mars 2007, la Mission Bassin Minier tient le rôle d'animateur d'un groupe de travail portant sur le devenir de la zone économique que l'entreprise occupe. Ce groupe est composé des acteurs locaux ainsi que de l'entreprise DCLIC représentant le propriétaire du site (Groupe EPC). L'intérêt de ce site est sa situation au cœur de la liaison entre les marais de Wingles (Espaces Naturels Sensibles et Parc Marcel Cabiddu) et le Parc de la Deûle de la Métropole lilloise, il est donc un lien important dans la Trame Verte .

A la demande du Maire de Rieulay, la mission anime un groupe de travail sur l'évolution de la base de loisirs dite des Argales. L'objectif est de définir un programme visant à conforter les conditions d'accueil sur le site, partant d'une part d'un potentiel inexploité de 200 000 visiteurs par an et d'autre part, d'une étude réalisée en 2006 qui définissait un projet de développement autour du thème de l'empreinte écologique.

La Mission Bassin Minier a tenu le rôle de rédacteur, au sein du comité de gestion des terrils pilotée par l'EPF Nord-Pas de Calais, pour élaborer un cahier technique à l'attention des collectivités territoriales concernant l'ouverture des terrils au public.

Ce guide a été co-édité en décembre 2007 par la Mission et l'EPF, après sa validation par l'ensemble des partenaires.

**Mise à jour du schéma trame verte :** L'expérience acquise au cours de ces 6 années doit permettre d'élaborer une stratégie d'intervention de l'Etat, de la Région et des Départements au-delà de 2006. Ce travail passe par un état des lieux, sur la mise en œuvre du schéma de trame verte, et s'appuie sur ses acquis. Cette réflexion s'inscrit dans le cadre de la démarche engagée au niveau régional, afin de décliner plus précisément les axes forts identifiés par le schéma régional. Le nouveau schéma, pour une grande partie achevée, sera validé au cours à la fin du printemps 2008.

**L'organisation du Raid Bassin Minier Nord - Pas de Calais** qui s'est déroulé les 29 et 30 septembre 2007. Avec un doublement du nombre d'équipes inscrites et une bonne couverture médiatique, cette manifestation sportive visant à valoriser le patrimoine, les paysages et les richesses culturelles et humaines des territoires s'affirme peu à peu comme un grand rendez-vous du sport de pleine nature et de promotion de l'image du Bassin Minier. La réussite de l'édition 2007 du Raid a été rendu possible grâce à la mobilisation d'un large partenariat technique et financier. La Mission a assuré l'organisation de cet événement avec l'appui d'une association spécialisée pour toute la partie sportive. Le soutien financier des partenaires institutionnels (Etat, collectivités territoriales, intercommunales) et privés ainsi que l'appui logistique des services des villes-étapes, de la Chaîne des Terrils, du Parc d'Olhain ou encore du PNRSE ont permis de mettre en place une manifestation de grande qualité ouverte à un large public.

**L'animation du projet de création d'un GR de Pays® « Bassin Minier Nord - Pas de Calais »** en étroite collaboration avec les Conseil Généraux du Nord et du Pas-de-Calais (maîtres d'ouvrage), les Comités de Randonnée Pédestre, les structures intercommunales et les offices de tourisme : les groupes de travail qui se sont réunis courant 2007 ont permis de définir un tracé permettant de valoriser le patrimoine minier et d'identifier les structures d'hébergements à proximité de l'itinéraire. Ces éléments ont servi de base à l'élaboration du dossier d'Avant-projet d'homologation du GR de Pays® « Bassin Minier Nord- Pas de Calais » examiné le 6 décembre 2007 par la Commission nationale de la Fédération Française de Randonnée. Début 2008, en cas d'avis favorable de cette Commission, la MBM engagera l'étape d'élaboration du projet en tant que tel. Elle associera notamment les opérateurs touristiques des territoires au groupe de travail existant, afin de compléter les données (tracés, hébergements, base de données patrimoine) et d'élaborer une méthode collective et un plan de financement en vue d'élaborer le futur Topo-guide®. (cf. Chantier Patrimoine, 3-2).

### **Analyse détaillée des zones protégées par les stations de relevage des eaux**

Pour palier les désordres hydrauliques aggravés par les affaissements résultant de l'extraction charbonnière, des stations de relevage des eaux ont été implantées « à titre compensatoire » par l'exploitant minier, afin de protéger les cuvettes ainsi formées contre les inondations.

Suite au Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire du 15 décembre 1998, l'Agence de l'Eau Artois Picardie a assuré la maîtrise d'ouvrage de « l'Etude Hydraulique de surface du Bassin Minier » dont l'objectif était d'aboutir à une meilleure compréhension du fonctionnement global des réseaux hydrauliques de surface alimentant ces stations de relevage (bassins versants, réseaux, exutoires, cuvettes protégées) en vue de leur optimisation en termes d'aménagements, d'éventuelles restructurations et de gestion.

Prenant acte des éléments rendus disponibles par cette étude réalisée sur la période 2000/2006, et notamment de la définition cartographique des contours de cuvettes protégées -et donc présumées inondables en cas de dysfonctionnement électromécanique combiné à des conditions météorologiques exceptionnelles -, les services compétents en matière du droit des sols considèrent, qu'en l'absence d'éléments plus précis, ces informations doivent désormais être prises en compte dans les documents d'urbanisme.

L'amélioration de la précision sur les « données expérimentales » (levés topographiques, mesures des débits...) apportée à l'étude innovante réalisée en 2006 par la Mairie d'Auby sur son territoire communal a permis, non seulement de préciser « le zonage de l'aléa inondation » à l'échelle cadastrale exploitable dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme, mais aussi, dans l'hypothèse de la « panne type D » arrêtée en IRC (panne de 8 heures ; pluie centennale sur sol saturé), d'en réduire la superficie de 40 à 4ha.

Compte tenu de ces éléments, les représentants des élus du Bassin Minier Nord-Pas de Calais à l'Instance Régionale de Concertation, et en particulier l'Association des Communes Minières, ont exprimé la demande de généralisation de cette étude détaillée à l'ensemble des zones d'aléa liées à la présence des stations de relevage des eaux.

La Mission Bassin Minier a été sollicitée par Monsieur le Préfet de Région Nord Pas de Calais pour assurer la maîtrise d'ouvrage de cette étude.

Un groupe de travail réunissant l'Agence de l'Eau, Charbonnages de France et les services concernés de l'Etat a été chargé d'effectuer le recensement des SRE, leur classification par priorité d'urgence à réaliser une étude plus détaillée, ainsi que d'estimer le coût de cette étude et d'en rechercher le financement.

L'objectif est de préciser le contour des zones de « l'aléa inondation » lié à la présence des stations de relevage des eaux, notamment en affinant la connaissance topographique à l'échelle des parcelles cadastrales de chaque commune impliquée.

Les conclusions de cette étude seront portées à la connaissance des élus locaux qui pourront se l'approprier dans le cadre de leurs compétences, notamment en matière d'aménagement du territoire.

L'étude portera sur 71 stations de relevage.

L'année 2007 a vu l'entrée en chantier des projets sur le 9-9 bis et sur le site des cokes de Drocourt.

**La Mission a continué à apporter son aide sur les dossiers du 9-9bis et du Parc des Iles (Cokes de Drocourt).** Le travail de la Mission en 2007 a consisté à jouer le rôle d'interface avec les partenaires du projet pour accompagner la collectivité dans le travail de mise en œuvre des propositions. Cette mission participe autant d'une logique d'aménagement du territoire que de valorisation du patrimoine essentielle pour l'image du bassin minier, ce qui justifie d'une implication forte de la mission.

- Ainsi, la Mission appuie la Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin sur le volet programmation du Grand Parc Naturel Urbain de Drocourt, notamment sur le volet « activités de pleine nature » et sur le volet « accueil »
- La Mission est également très impliquée dans le pilotage technique de la démarche issue du concours Européen 8, de valorisation des franges urbaines du Parc et de maîtrise des effets induits par l'investissement sur le Parc Naturel Urbain.
- Le programme Interreg conduit sur le 9-9 bis est arrivé à son terme au 30 juin 2007. Le projet a généré finalement 450 000 € d'actions, soit près de 90 % de ce qui avait été projeté. Ce programme a permis de développer des activités culturelles et sportives sur le 9-9 bis pendant les travaux de reconversion, permettant ainsi de favoriser une appropriation progressive par la population.
- La Mission a été associée à la réflexion engagée par la Direction de la Culture sur les « Chemins de mémoire ».

**L'appui aux partenaires du Louvre-Lens :** Dans le cadre du groupe de travail accessibilité-insertion urbaine, la Mission Bassin Minier a assuré la maîtrise d'ouvrage d'une étude confiée à l'architecte-urbaniste Nicolas Michelin. Cette étude qui s'achèvera début 2008 a permis de figer un certain nombre d'éléments-clés de l'insertion urbaine du Louvre : les accès principaux et les stationnements adéquats, la programmation des trois secteurs prioritaire, le calage des plans masse. Cette mission essentielle sur le fond a aussi montré les limites d'une maîtrise d'ouvrage collective qui tarde à se structurer, autour d'un projet dont les retombées iront bien au delà de la seule ouverture du plus grand musée du monde.

Depuis 2004, la Mission a étroitement collaboré à la réalisation du dossier technique de candidature « UNESCO ». Le dépôt du dossier en octobre 2005 au Ministère de la Culture a marqué la fin d'un premier cycle. La MBM a finalisé et lancé un certain nombre de chantiers dans le cadre du schéma de développement patrimonial. Ce schéma, conçu et validé en 2006, est un document-cadre qui doit déboucher sur le « plan de gestion » du patrimoine, phase essentielle de la démarche UNESCO.

En 2007, la MBM a engagé la mise en oeuvre du Schéma, structuré en 3 piliers : le pilier 1 concerne la connaissance et la reconnaissance du patrimoine ; le pilier 2 porte sur les outils nécessaires pour préserver, aménager et développer ; le pilier 3 concerne la valorisation et la mise en projet touristique et culturel du patrimoine.

**1) Conduite d'études complémentaires inscrites dans le pilier 1 du Schéma de développement patrimonial : la phase « connaissance »**

***1-1) Etude « recensement et qualification des éléments de l'héritage minier non protégé » (Cabinet SPIRE).*** Cette étude a pour objectifs de :

a - rassembler et organiser la connaissance du patrimoine minier, naturel ou bâti - hors terrils et cités minières. Fin avril 2007, la MBM a lancé une 1<sup>ère</sup> vague d'enquête. Les résultats sont encourageants puisque 49 communes (soit 30% des 168 communes interrogées) avaient déjà répondu fin septembre. La base de données, complétée par certains des E.P.C.I. partenaires, compte désormais 1235 éléments contre 1190 avant l'enquête.

Début 2008, le travail de collecte se poursuivra afin d'enrichir la base de données et de qualifier les résultats obtenus, en s'appuyant sur les E.P.C.I. comme relais, dans le cadre de réunions territorialisées.

b - étudier un échantillon de sites représentatifs, afin de proposer des outils de gestion adaptés à différents cas de figure.

Début 2008, l'étude aboutira à la validation de 14 monographies de ces sites, qui permettront d'identifier les conditions, obstacles et bonnes pratiques concernant leur valorisation. Les acteurs du Bassin Minier, à différentes échelles (du régional au local), y trouveront ainsi une 1<sup>ère</sup> « boîte à outils » pratique. Le comité de pilotage final se tiendra mi-janvier 2008.

Suite à la fin de l'étude SPIRE, en 2008, à l'image de la démarche sur les cités minières, la MBM engagera un travail de hiérarchisation des différents éléments de patrimoine, avec l'assistance d'experts et en partenariat avec les acteurs locaux.

***1-2) Etude « identification, catégorisation et qualification des terrils » (CPIE-Chaîne des Terrils).*** Cette mission a pour objectif de mutualiser et mettre à jour l'ensemble des données, concernant les terrils, issues des études antérieures (confronter les sources, de compléter les données existantes sur les terrils).

Ces informations compléteront une base de données constituée d'une fiche descriptive par terroir, visant à rendre compte des caractéristiques, de l'état, des potentiels et de la valeur de chaque terroir. La mission sera achevée fin 2007.

**1-3) Axe spécifique sur les cités minières.** Les cités-minières ont été identifiées comme étant la pièce-maîtresse du « paysage culturel évolutif ». Par conséquent, elles tiennent une place importante dans le schéma de développement patrimonial.

a) Elaboration de la Grille de critères sur la valeur patrimoniale des cités (pilier 1)

Sur la base de son travail d'inventaire exhaustif des 563 cités, la Mission a élaboré une grille de critères des « valeurs patrimoniales » (qualités architecturales, urbaines, paysagères, historiques, symboliques) dans l'objectif de les hiérarchiser. Ces critères avaient été présentés en octobre 2006 à *Maisons et Cités (Siège et ensemble des Agences locales)*. Cette réunion a eu pour résultat d'adopter une méthode commune, consensus consolidé par les 3 présidents de Bassin Minier UNESCO, de la MBM et de *Maisons et Cités* le 18 septembre 2007.

b) Hiérarchisation des cités minières et poursuite du partenariat avec Maisons et Cités.

Fin octobre 2007, la MBM a présenté à *Maisons et Cités* dans le même format « plénier » le fruit d'une année de travail de hiérarchisation, en partenariat avec les Agences locales. Ce travail a abouti à l'identification de 40 cités exceptionnelles, 169 cités remarquables, 354 cités-témoins.

En 2008, la MBM, en partenariat avec *Maisons et Cités*, étudiera les solutions techniques et financières pour mettre en adéquation valorisation patrimoniale et contraintes de gestion. A cette fin, elle engagera :

- des études transversales sur les prescriptions architecturales, urbaines et paysagères et sur les désordres techniques récurrents affectant l'habitat minier
- des études sur des cités-tests, menées notamment en partenariat avec l'École d'Architecture et du Paysage de Lille

c) Publications envisagées en 2008

- cahier technique tome 2 sur l'habitat minier (histoire des rénovations menées depuis les années 70)
- cahier de recommandations architecturales, urbaines et paysagères sur l'habitat minier

**2) Elaboration des outils de gestion (pilier 2)**

**2-1) Etude ZPPAUP**

La MBM participe au pilotage de l'étude que mène la DRAC afin d'évaluer la pertinence de l'évolution de « l'outil ZPPAUP » vers un aspect plus thématique dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine minier.

Début 2008, elle contribuera avec « BMU » à l'organisation d'une demi-journée de restitution des résultats de l'étude, mis en perspective plus globalement avec les autres dispositifs de préservation, de gestion et de mise en valeur des éléments patrimoniaux, et les outils de planification urbaine (PLU).



### **2-2) Candidature de la CALL au Label de « Pays d'Art et d'Histoire »**

En 2007, la MBM a fait partie du comité de suivi de l'élaboration du dossier de candidature de la CALL au label de « Pays d'Art et d'Histoire ».

En 2008, en cas d'avis favorable à l'obtention du label, le Pays d'Art et d'Histoire de la CALL sera un outil de connaissance et de valorisation du patrimoine, qui facilitera la déclinaison territoriale du Plan de gestion « UNESCO » pour le Bassin Minier.

**2-3) Réalisation d'un guide sur le bon usage des terrils** (cf. chantier Trame Verte) ; ce guide sera largement diffusé lors du « temps fort » public co-organisé par « BMU », la DRAC et le CHML, le 13 décembre 2007.

### **2-4) Orientations concernant les cités minières dans les SCOT**

La MBM a permis la rédaction commune d'orientations sur la prise en compte des cités minières dans les D.O.G. des 3 SCOT du Bassin Minier : Lens-Liévin-Hénin-Carvin, Artois et Grand Douaisis.

## **3) Mise en œuvre d'un programme d'actions de valorisation et de mise en projet culturel ou touristique du patrimoine minier (pilier 3)**

### **3-1) Valorisation des atlas du patrimoine sous la forme d'une cartographie interactive**

Fin 2007, la MBM a finalisé la réalisation d'un atlas patrimonial interactif. Cet outil a pour objectif de valoriser les atlas de recensement des patrimoines (minier, civil, militaire, religieux, rural etc), co-produits avec l'ensemble des communautés d'agglomération du Bassin Minier, démarche engagée dès 2003.

Début 2008, la MBM engagera la validation finale de l'atlas interactif et le complétera, au fur et à mesure de l'avancée de la connaissance (apports de l'étude SPIRE notamment).

### **3-2) Poursuite de l'élaboration du « GRP@ Bassin Minier »**

*cf. Chantier Trame Verte*

### **3-3) Formation de guides-vacataires pour la mise en valeur touristique des agglomérations d'Artoiscomm et de Lens-Liévin.**

La Mission a contribué à la conception du programme de cette formation, en appui aux directions du tourisme de la CALL et d'Artoiscomm, l'Office de tourisme d'Artois Gohelle et la DRAC. En 2007, elle est intervenue spécifiquement en tant que formateur lors des sessions organisées dans le cadre du premier volet « connaissance du Bassin Minier ».

### **3-4) « Temps forts » techniques et grand public**

- **Séminaire d'experts européens 9-10-11 octobre 2007.** La MBM a apporté une forte contribution à l'organisation d'un séminaire d'experts européens (italiens, anglais, allemands et belges), porté par BMU, en partenariat avec la Direction de l'Architecture et du Patrimoine du Ministère de la Culture.

Ce séminaire a eu pour objectif de travailler sur les atouts et les faiblesses de la candidature du Bassin minier à une inscription sur la liste du Patrimoine mondial, et de qualifier le dossier.

- *Second « rendez-vous de BMU » le 13 décembre 2007, co-organisé avec BMU, la DRAC et le CHML : temps fort de restitution des avancées des chantiers de la connaissance du patrimoine minier et de débat sur les enjeux de gestion du patrimoine.*

## LES PROGRAMMES EUROPEENS

---

La Mission Bassin Minier est partenaire d'un projet transfrontalier franco-wallon dans le cadre d'INTERREG IV « Coopération territoriale européenne », déposé fin octobre 2007.

Ce projet (qui se déroulerait de 2008 à 2012) s'intitule « Itinéraire de la Culture Industrielle » (ICI). Le projet ICI vise à la mise en valeur du patrimoine industriel, bâti, naturel et humain du bassin minier franco-belge par une série d'actions de recherche scientifique et de médiation vers les publics. A la manière de la route de la Ruhr (*Route der Industriekultur*) en Allemagne, ICI a pour objectif de déclencher une dynamique touristique et culturelle sur la base de la découverte d'un patrimoine industriel fort. En avril 2008, la phase d'instruction sera terminée et le projet recevra un avis.

La Mission intervient à deux niveaux :

- elle constitue une des équipes d'ingénierie essentielle (avec l'Agence d'Urbanisme et de Développement de Lille-Métropole) pour l'émergence du projet et la coordination globale des travaux au sein du Comité technique rassemblant l'ensemble des partenaires. Ce dispositif s'est poursuivi jusqu'à la mise en place effective de l'association créée le 3 décembre.
- au niveau des groupes de travail, une part importante de l'équipe est mobilisée pour animer le groupe consacré au thème des Transports et Déplacements, et contribuer aux travaux des groupes « urbanisme durable », « Trame Verte, trame bleue », « ville créative », « communication et marketing territorial », et plus largement sur le thème de l'observation et de la cartographie.

En 2007, la MBM a fourni un appui actif au montage de l'opération « Pays vert, pays noir », porté par le Musée d'Histoire Naturelle de Lille (avec le *Pass* à Frameries et le C.H.M. à Lewarde). Ce projet global, mariant Trame Verte, patrimoine, culture et culture scientifique, et bâti en étroite coopération avec les agglomérations du Bassin Minier, a été identifié comme un exemple intéressant de la concrétisation de l'aire de coopération métropolitaine de Lille.

### **Réflexion sur l'organisation des Transports au sein de l'arc sud de l'Aire métropolitaine lilloise**

La Mission Bassin Minier assure la maîtrise d'ouvrage d'une étude sur l'organisation des déplacements de personnes « inter-territoires » au sein de l'arc sud de l'Aire métropolitaine lilloise. Cette réflexion s'inscrit dans la continuité des réflexions engagées aux échelles territoriales (SCOT, PDU...) et régionales (SRADT, SRT, SMIRT...). Cette démarche est co-financée par l'Etat, la Région, les Départements, les agglomérations du Bassin Minier (SMT ou SCOT) et la Communauté Urbaine d'Arras. Le Comité de Pilotage final sera organisé en janvier 2008 pour valider les pistes de travail partenariales.

### **Poursuite de l'assistance de la Mission sur la mise en œuvre du Schéma régional des Véloroutes Voies Vertes et, en particulier, de l'itinéraire Calais-Maubeuge**

#### **Démarche « Modes doux »**

Un projet de guide pratique présentant des éléments de cadrage et de méthode pour « la promotion des modes doux sur les territoires du Bassin Minier Nord - Pas de Calais » a été diffusé aux partenaires techniques. Cette publication fera l'objet d'une diffusion plus large dans le cadre de la collection des « Cahiers techniques » de la Mission Bassin Minier.

#### **Animation du Groupe de travail « Transports / Déplacements » du projet de Coopération de l'Aire métropolitaine de Lille**

Afin d'affiner le contenu et les modalités de mise en œuvre des projets prioritaires à mettre en œuvre à court terme, 6 groupes de travail thématiques ont été mis en place en septembre 2006. Une Séance Plénière du Groupe « Transports/Déplacements » a été organisée en mars 2007 pour présenter l'état d'avancement de ces travaux à l'ensemble des partenaires. Certains sujets de réflexion sont aujourd'hui entrés dans une phase opérationnelle. C'est le cas sur la « valorisation de l'atout TGV de l'aire métropolitaine » avec le lancement d'une étude technique sur les modalités d'amélioration de la desserte et la perspective d'une réflexion complémentaire sur les impacts territoriaux des scénarios d'amélioration qui serait portée par l'Agence d'Urbanisme de Lille et la Mission. D'autres thèmes-clés sont en attente d'une validation ou d'une appropriation collective pour engager des actions concrètes : l'état des lieux de l'offre et du fonctionnement de l'activité "Transport/Distribution/Logistique" à l'échelle de l'Aire métropolitaine de Lille et la construction d'outils de connaissance des réseaux de transports collectifs métropolitains (identification des pôles d'échanges, élaboration d'une cartographie des réseaux, analyse des systèmes de tarification...).

La poursuite de la démarche est conditionnée par le positionnement des maîtres d'ouvrage pressentis pour le portage des actions.

### Les aspects socio- démographiques

- Mise en place d'un observatoire de la sensibilité aux risques de décrochage social et urbain des cités minières sur l'ensemble du bassin minier : Poursuite de la démarche exploratoire menée sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, en partenariat avec les services de l'agglomération, de la Soginorpa et de la CAF de Valenciennes, et extension à l'ensemble du bassin minier :
  - Analyse par territoire des données fournies par la Soginorpa sur l'évolution du peuplement des cités minières (poids des ayants droit - profil des locataires et nouveaux entrants),
  - Signature (en cours) d'une convention d'échanges de données sur les minima sociaux associant l'ensemble des agglomérations du bassin minier, les CAF d'Arras, de Douai et de Valenciennes, et la Mission Bassin Minier.
- Poursuite de la démarche d'observation sociale avec la mise en place d'un partenariat de travail avec la CRAM Nord - Picardie afin d'étudier les phénomènes de pauvreté parmi la population des retraités.
- Participation aux travaux de l'Insee relatifs à une classification des quartiers classés en ZUS : « Regard sur les quartiers »

### L'intégration territoriale

- La mission a mené en partenariat avec l'Insee Nord - Pas-de-Calais une étude pilote sur l'inscription territoriale du pôle industriel, commercial et de services d'Hénin-Beaumont / Noyelles-Godault. Cette étude, suivie par un comité technique composé de la CAHC, de la CCI, de la CRCI et de la Maison de l'Emploi de Lens, a été partagée en juillet 2007 avec des acteurs issus des milieux économiques, de la formation, des transports et de l'aménagement des territoires. Elle a donné lieu à une conférence de presse et à une diffusion du rapport final en novembre 2007.
- Mise en place d'un partenariat de travail avec l'ANGDM afin d'analyser l'impact économiques des ayants droit des mines sur le territoire régional, et en particulier dans le bassin minier. Le champ de cette étude couvrira la totalité des prestations versées aux ayants droit (loyer pris en charge - retraite - avantages particuliers) et concernera l'ensemble des ayants droit (locataires du patrimoine minier de la Soginorpa ou de bailleurs sociaux - propriétaires).

### L'urbanisme commercial

Finalisation de la première partie de l'atlas cartographique commenté portant sur l'état des lieux de l'armature commerciale des plus de 300m<sup>2</sup> à l'échelle de l'aire urbaine centrale (arrondissements d'Arras - Douai - Béthune - Lens - Lille et Valenciennes). Ce document a été élaboré dans un cadre partenarial (agglomérations - SCOT - CRCI et CCI). La version définitive du document sera présentée en décembre et la diffusion prévue début 2008. Poursuite de la démarche par une analyse de la répartition géographique des points de vente (à partir de leur géolocalisation) et des dynamiques de développement de l'armature commerciale.

### **La Santé-Environnement**

En 2007, la MBM a co-animé, à la demande de l'ORS Nord-Pas de Calais, le comité d'appui territorialisé de l'étude « santé et environnement dans le Bassin Minier Nord-Pas de Calais », financée par le Conseil régional et réalisée par l'ORS. Cette étude, lancée en octobre 2006, a été achevée au second semestre 2007.

Début 2008, la MBM participera, aux côtés de l'ORS et du Conseil régional, à la diffusion des résultats de l'étude.

### **La cartographie**

- La poursuite de l'atlas « Santé » avec l'URCAM et la CARMi. La MBM a renoué le dialogue avec la CARMi en juillet 2007. Une première version du recueil cartographique de l'offre et de la demande en matière médicale, dans le bassin minier a été présentée par la MBM à la CARMi afin d'engager une phase d'échanges techniques et de poursuivre le travail. La MBM est restée depuis en attente.
- Cycle de formation à la cartographie
- Cartographies des problématiques abordées au sein des différents chantiers de la Mission (observation, patrimoine, trame verte, transports-déplacements...)

En 2004, la CPBM avait été repositionnée dans son rôle d'appui méthodologique et technique aux Conseils de Développement du Bassin Minier. Elle est un instrument de **stimulation au 2<sup>nd</sup> degré de la concertation locale**.

En 2005, l'ensemble des 9 Conseils de développement du Bassin Minier et de Lille-Métropole ont formalisé leur volonté commune de travailler ensemble sous la forme d'une Commission mixte. La Mission a élaboré un **document de synthèse** reprenant les résultats de cette première phase de coopération, présenté avec succès lors des 1ères Assises de la Coopération de l'Aire Métropolitaine de Lille le 6 mars 2006 à Douai. En effet, les travaux de la Commission Mixte ont pour vocation d'enrichir notamment le projet de l'aire de coopération métropolitaine de Lille, lancé par l'ex-DATAR et qui implique 23 partenaires du Nord-Pas de Calais, de Flandre et de Wallonie.

En juin 2007, la Mission a produit le **second tome du document de synthèse - Contribution citoyenne au projet de l'Aire de Coopération Métropolitaine de Lille 2006-2007 Acte II après le diagnostic, les priorités d'actions et les interpellations** - Cette synthèse rassemble les propositions et les priorités dégagées par les 5 groupes de travail thématiques qui ont travaillé ensemble pendant plus d'un an (l'eau et le citoyen ; l'emploi et formation ; l'habitat ; le Louvre Lens ; les Transports et Déplacements).

Cette synthèse - validée par l'ensemble des partenaires - a fait l'objet d'une restitution devant 100 participants le 4 juillet à Lens. Ce premier « temps fort » sera suivi par un rendez-vous important : la création officielle de l'association « Aire Métropolitaine de Lille » le 3 décembre 2007 dont l'assemblée générale constitutive sera suivie par une rencontre avec la société civile.

Le 3 décembre 2007, les Conseils de Développement seront invités à interpellier les élus des EPCI, du Conseil régional et des Conseils généraux sur leurs propositions thématiques et à les interroger sur les modalités de collaboration future entre l'association et la société civile et ce, dès 2008.